

Séance du 20.08.2009

Télé Anzère SA : abonnements à tarifs préférentiels

Le Conseil a décidé de poursuivre l'action visant à faire bénéficier les enfants, apprentis et étudiants de tarifs préférentiels. Une information tous ménages sera distribuée prochainement.

Rallye international du Valais

Dans le cadre du rallye international du Valais, la société Air Glaciers SA est autorisée à effectuer des vols le jeudi 29.10.2009.

Autorisation d'exploiter

Le Conseil délivre une autorisation d'exploiter à Mme Christina Louise Majakari pour la pension du Wildhorn (Anzère). Il délivre également une autorisation d'exploiter à M. Fritz Feldmeijer pour l'Hôtel des Masques (Anzère).

Edilité

Neuf autorisations de construire sont délivrées.

Zone artisanale de Bré de Blignou

Le Conseil décide de lancer la procédure d'aménagement de la zone et il dresse la liste de bureaux appelés à soumissionner.

Cabane des Audannes

Le Conseil décide de participer financièrement à l'agrandissement de la cabane des Audannes pour un montant unique de Fr. 70'000.00. Cette somme représente le 10 % du coût estimé des travaux. Le montant précité sera porté au budget 2010.

Station de traitement des eaux potables d'Anzère

Les gros orages des 18 et 19 juillet 2009 ont bouché les filtres de la station de filtration de Probon et endommagé les installations s'y trouvant. Actuellement, la station tourne à 50 % de ses possibilités, ce qui assure tout juste l'approvisionnement d'eau potable. Il est donc urgent d'effectuer les travaux de remise en état.

Pour ce faire, le Conseil attribue un mandat d'ingénieur au bureau Editech SA pour la réalisation de la modernisation de la station de traitement des eaux potables d'Anzère. Ce mandat se monte à Fr. 36'019.10 TTC.

Séance du 03.09.2009

Détermination sur le "concept loup"

Par courrier du 05.08.2009, la commune d'Hérémece, touchée par des attaques de loup, sollicite M. Jacques Melly, Conseiller d'Etat, les communes hérensardes et la fédération des communes valaisannes pour qu'ils se déterminent sur le concept loup. Le Conseil décide de soutenir la commune d'Hérémece dans ses démarches.

Edilité

Dix autorisations de construire sont délivrées.

Jeux mondiaux des transplantés 2012

Le Conseil accepte d'entrer en matière sur ce dossier et se déclare ouvert à accorder une participation financière pour cette organisation après analyse des prestations en nature à fournir. Il décide d'allouer un montant de Fr. 5'000.00 en 2010 afin d'assurer les frais de fonctionnement de la future association chargée de l'organisation.

Participation financière à Ski-Valais

Le Conseil décide de renouveler sa participation financière pour une période de 3 ans. Il accepte d'accorder un montant de solidarité de Fr. 1.00 par habitant. Il accepte d'allouer un montant de Fr.

1'000.00 par athlète, mais uniquement pour les jeunes dont les parents sont domiciliés sur la commune (dépôt des papiers).

Conduite d'eau potable à Choreaye

Dans le cadre des travaux relatifs à la pose d'une conduite d'eau potable à Choreaye, le Conseil attribue les mandats suivants :

- Génie civil : Christian Jean pour le montant de Fr. 29'635.80 TTC.
- Travaux d'appareillage : Marc et François Blanc SA pour le montant de Fr. 17'010.50 TTC.

Ces deux offres sont les plus avantageuses.

Conduite d'eau potable à la Route des Dailles

Dans le cadre des travaux relatifs à la pose d'une conduite d'eau potable à la Route des Dailles, le Conseil attribue les mandats suivants :

- Génie civil : Christian Jean pour le montant de Fr. 31'863.80 TTC.
- Travaux d'appareillage : Marc et François Blanc SA pour le montant de Fr. 11'103.10 TTC.

Ces deux offres sont les plus avantageuses.

Conduite d'eau potable à Probon

Dans le cadre des travaux relatifs à réfection d'une conduite d'eau potable à Probon, le Conseil attribue les mandats suivants :

- Génie civil : Christian Jean pour le montant de Fr. 55'038.50 TTC.
- Travaux d'appareillage : Travelletti & Biner SA pour le montant de Fr. 143'446.75 TTC.

Ces deux offres sont les plus avantageuses.

Canalisation d'eaux usées à Pertou

Dans le cadre des travaux relatifs à la pose d'une canalisation d'eaux usées à Pertou, le Conseil attribue un mandat de génie civil à l'entreprise Christian Jean pour le montant de Fr. 58'147.00 HT.

Cette offre est la plus avantageuse.

Modernisation de la station de traitement des eaux potables d'Anzère

Dans le cadre des travaux urgents à effectuer à la station de traitement des eaux potables de Probon, le Conseil attribue un mandat à la maison Membratec SA pour un montant de Fr. 1'050'000.00.